



Projet stratégique version 0

Déterminée par l'austérité et marquée par la réduction des activités infrastructures, la stratégie du Cerema fait peu de cas du progrès social

La direction a présenté au personnel une version 0 du projet stratégique du Cerema, qui a également été discutée avec les représentants du personnel et les membres du conseil d'administration. **La CGT défend une vision alternative avec une boussole claire : la satisfaction des besoins sociaux, l'ancrage territorial, le développement des moyens, le progrès social.**

À défaut de développement durable, bienvenue dans l'austérité durable...

La CGT avait déjà réagi au document issu des groupes de travail en vue projet stratégique (lire [ici](#)). Le titre de notre réaction (« Stratégie du Cerema, des ambitions difficilement compatibles avec l'austérité »)

T A E T E R I S U



est toujours d'actualité ! Page 11, un passage du projet stratégique est frappant : « *L'état de grandes difficultés des finances publiques, enfin, constitue un autre élément essentiel, particulièrement préoccupant du fait de son impact sur la situation économique globale et du fait qu'une action publique forte est indispensable pour réussir la transition énergétique* ». **L'impact négatif de l'austérité sur la situation économique globale est ainsi affirmé, ainsi que la nécessité d'une action publique forte, pour assurer la transition énergétique. C'est ce que nous défendons.**

Hélas, ce constat juste n'empêche pas le Cerema de s'inscrire, sinon dans un développement durable, du moins dans une austérité durable : page 61, il est indiqué qu'il « *semble acquis que l'État fera le choix dans les prochaines années de diminuer les effectifs du Cerema et sa subvention pour charges de service public* ». **Nous combattons une telle perspective qui, en plus d'alimenter l'idée fautive selon laquelle il n'y aurait pas d'alternative à la régression sociale, semble s'affranchir d'éventuels changements de caps politiques, pourtant toujours possibles en démocratie.**

La CGT refuse la poursuite de la réduction des activités infrastructures alors que la diminution des besoins sociaux en la matière n'est pas démontrée

Nous ne souhaitons en aucun cas mettre en concurrence les activités entre elles, d'où notre revendication d'augmentation des moyens octroyés au Cerema pour pouvoir développer des activités sans en réduire d'autres.

Nous n'acceptons pas la proposition de réduire l'intervention du Cerema dans les infrastructures, domaine dans lequel les besoins sociaux sont réels. Sur le volet conception des infrastructures notamment, le document ne convainc pas sur la réduction des besoins. Ainsi, il se borne à affirmer page 65 : « *les grandes infrastructures nouvelles seront très rares dans les prochaines années, principalement pour des*

raisons financières mais aussi pour des raisons d'acceptabilité par les citoyens ». Page 78, il est précisé que « *les difficultés économiques des maîtres d'ouvrages publics les conduisent à réduire fortement leurs dépenses d'investissement, de sorte que les ressources propres du Cerema dans le secteur routier en pâtissent directement* ». La boucle est bouclée : le Cerema ne peut que se désengager de la route dès lors que les gouvernements successifs font le choix d'abandonner les missions de service public correspondantes (en réduisant les investissements ou en transférant les compétences aux collectivités et en diminuant dans le même temps le budget de celles-ci).

Remarquons de plus que la réprobation des citoyens n'empêche malheureusement pas les pouvoirs publics d'appliquer leurs projets : les récentes réformes des retraités l'ont bien montré...

Une toute autre orientation serait pourtant possible. **Ainsi, nous ne sommes pas certains que les citoyens s'opposeraient demain à un plan de relance incluant la construction massive d'infrastructures de transport en commun et de voies navigables.** Il est vrai que cette orientation supposerait de cesser la réduction des investissements publics...

Quant à la gestion du patrimoine d'infrastructures,

comment ne pas voir l'ampleur des besoins, ne serait-ce qu'en matière de sécurité vu l'état de dégradation de beaucoup d'infrastructures et l'ancienneté d'une large partie du patrimoine ?

Ajoutons que plusieurs membres du conseil d'administration, et notamment des représentants des collectivités, semblent attendre le Cerema sur ces sujets. On les comprend, dans la mesure où l'État diminue fortement les dotations aux collectivités territoriales après leur avoir transféré les infrastructures, notamment routières. Pour couronner le tout, l'État abandonne les activités d'ATESAT, exercées jusqu'ici par les DDT(M).

Pour la CGT, les besoins sociaux doivent être le point de départ de la stratégie

AUSTÉRITÉ

Mesures (diminutions de salaires, réduction drastique des services publics, abaissement des protections sociales et du niveau de vie) destinées à contrer la crise.



Crise qui, si on ne l'avait pas contrée, nous aurait apporté des diminutions de salaires, une réduction drastique des services publics, un abaissement des protections sociales et du niveau de vie.

A7/05/12
gje

Avouez que c'est bien ficelé.

60 % des recettes propres du Cerema sont issues des activités réalisées dans la « gestion du patrimoine d'infrastructures » (37 %) et le « développement d'infrastructures » (23 %), alors que ces activités ne représentent que 37 % de l'activité du Cerema (respectivement 23 % et 14 %).

Rappelons que la direction indiquait elle-même, au conseil d'administration du 1^{er} décembre 2014 que malgré « un calcul au plus juste de la masse salariale (sic) et une forte contrainte sur les dépenses de fonctionnement », « les besoins du Cerema en matière d'investissement sont considérablement plus élevés que ce qu'il est aujourd'hui en capacité de financer ». Qu'en sera-t-il lorsque les activités qui apportent le plus de recettes propres à l'établissement auront encore diminué ?

C'est toute la contradiction de notre établissement public, dont le domaine le plus pourvoyeur de recettes propres est aussi celui que l'État cherche à réduire, sinon à liquider. Le Cerema est mis dès l'abord face à une équation insoluble ou une injonction contradictoire : pour équilibrer son budget dans le

cadre de la diminution de la subvention de l'État, il doit chercher à augmenter ses recettes propres. Or celles-ci diminuent depuis plusieurs années du fait d'une part du désengagement de l'État dans les domaines infrastructures et d'autre part du choix, dans le cadre notamment du plan d'évolution des CETE, de réduire la part de ces activités.

Pour résoudre cette équation, la direction du Cerema va vraisemblablement dans un premier temps, limiter la diminution de la part des infrastructures dans l'activité du Cerema, en préservant au maximum, voire en augmentant, les recettes propres qui reposent aujourd'hui pour une grande part sur ce domaine. Ensuite, lorsque les autres départements d'études auront augmenté leurs recettes propres (mais y parviendront-ils et à quelle échéance ?), la direction du Cerema pourra accentuer cette réduction de la part des infrastructures. Nous sommes loin d'un choix de mission lié à la satisfaction des besoins sociaux ! De surcroît, avouons que cette manière de faire est peu enthousiasmante pour les salariés exerçant dans le domaine des infrastructures.

La contradiction entre le modèle économique du Cerema et ses missions de service public est donc claire, dès lors que l'État refuse de fournir à l'établissement des moyens à la hauteur des besoins. **La CGT estime que l'important est que l'établissement dispose des moyens nécessaires à ses missions de service public, que ces moyens soient liés à des recettes propres ou à la subvention de l'État.** Comme nous affirmions dès l'été 2014 : « **Si les besoins sociaux demandent plus d'interventions en recettes propres, alors celles-ci ont vocation à augmenter. Mais si c'est l'inverse, alors les recettes propres doivent diminuer et, si cela menace l'équilibre de l'établissement, être compensées par une augmentation plus importante de la dotation de l'État** ».

Le Cerema a aussi besoin de salariés de catégorie B et C technique

Dans un contexte où la diminution des effectifs dans les 11 services ayant constitué le Cerema a été ces dernières années essentiellement portée par les postes de catégorie B et C (dans les missions support mais aussi dans les départements d'étude), la CGT rappelle le besoin de missions de catégories B et C technique. L'expertise dont se revendique l'établissement nécessite des équipes incluant aussi bien des catégories A, B et C, aux missions complémentaires.

Rappelons qu'évidemment, les experts ne sont pas forcément des agents de catégories A et A+. Des salariés du Cerema sont experts en essais, en sondages, en analyse biologique... Dans le même ordre d'idée, la nécessité d'asseoir l'expertise sur une pratique quotidienne ne nous semble pas assez présente dans le projet stratégique. Impossible en effet pour le Cerema de traiter les projets les plus complexes s'il ne conserve pas des interventions régulières sur des projets qui le sont moins...

Ne pas opposer directions techniques et territoriales et veiller à ce que les salariés ne fassent pas les frais des errements de leurs directions successives

Le projet stratégique indique page 14 que les PCI « ont eu un grand intérêt [...] mais leur mise en place, qui s'est faite parfois sans y associer les STC devenus aujourd'hui les directions techniques du Cerema, a mis certaines équipes des CETE en relation directe avec les directions d'administration centrale, et les a parfois éloignées du « terrain » ou de leur « communauté métier » au sein des CETE. Cette situation n'est pas sans poser des questions ». Au-delà du caractère quelque peu gratuit de cette affirmation en l'absence à notre connaissance d'éléments de bilan sur les PCI, la CGT souhaite qu'une certaine souplesse soit conservée : il ne faut pas opposer salariés des directions territoriales (qui

sans être cantonnés au « terrain » doivent être associés à la programmation en lien avec leur ancrage territorial) et salariés des directions techniques (qui sans être cantonnés à la programmation sont légitimes pour intervenir en production).

Le projet stratégique prévoit de « revisiter les PCI ». **La CGT prend acte mais affirme que si des évolutions doivent avoir lieu, il convient de veiller à ce qu'elles ne se fassent pas au détriment de salariés qui se sont investis dans les PCI à la demande de leurs directions, et qui feraient demain les frais (en matière de contenu de poste, voire de carrière) des zigzags tactiques de leurs directions successives.**

Des motifs de satisfaction ... mais qu'en restera-t-il vus les moyens envisagés ?

La CGT se réjouit que le projet stratégique fasse explicitement le choix d'intervenir pour toutes les collectivités, en lien avec l'enjeu de l'égalité des territoires. Le projet stratégique indique en effet page 20 que « la loi interdit l'option qui consisterait à privilégier l'appui aux grandes collectivités » et que le Cerema travaillera « au bénéfice des collectivités territoriales de tous les niveaux ». Néanmoins, les modalités concrètes de l'intervention du Cerema en direction des espaces concernés par la politique d'égalité des territoires nous paraissent encore obscures. Quel rôle les services déconcentrés peuvent-ils être amenés à jouer dans cette perspective ?

La reconnaissance des compétences scientifiques, d'intégration, de support et d'appui, ainsi que de management, est un axe positif du projet stratégique. La CGT rejoint la direction lorsqu'elle écrit : « il faut affirmer, à rebours de ce qui a parfois été vécu dans des périodes précédentes [...] que les activités support sont totalement partie prenante dans la qualité et l'efficacité des activités de production ».

Le projet stratégique insiste à juste titre sur l'importance du caractère collectif des compétences : « on n'est pas expert tout seul, ni intégrateur bien sûr » (page 72). L'importance du dialogue social, de la formation, de la mobilité (en interne, en entrée ou en sortie), ou encore de la politique de gestion de la connaissance sont également des points positifs.

Enfin, le caractère de service public de nos missions est réaffirmé et les rapprochements entre le Cerema et une entreprise privée demeurent rares, même si on peut regretter l'emploi de notions comme celle de « business plan » (page 74). L'intéressement des salariés n'apparaît plus, ce qui est conforme à notre refus de la rémunération au mérite.

Toutes ces bonnes intentions sont louables, néanmoins il sera nécessaire de veiller à la mise en œuvre de mesures concrètes. Sans moyens supplémentaires, tout cela paraît en effet peu crédible. **C'est donc la contradiction entre l'ambition affichée dans ce projet et l'impasse en matière de moyens qui ressort le plus aujourd'hui.**

Pourquoi ne pas faire du Cerema un centre d'innovation, non seulement scientifique et technique, mais aussi sociale ?

Enfin, le projet stratégique souffre de l'absence d'une ambition de progrès social au Cerema. La question n'est abordée qu'en deux paragraphes page 82 : « En complément de ces orientations, le Cerema développera une politique des ressources humaines qui permettra de favoriser la motivation et l'épanouissement de tous les personnels et de garantir les conditions du bien-être au travail, de veiller avec le plus grand soin à la qualité du dialogue social à l'échelle nationale et locale, et de développer sa politique d'action sociale. La politique de ressources humaines sera porteuse d'une attention renforcée aux situations individuelles difficiles, à l'insertion professionnelle et à l'accompagnement des personnes handicapées. Elle veillera aussi à améliorer l'accès des femmes aux fonctions de responsabilité et sera attentive aux conditions de déroulement de leurs parcours professionnels ».

Nous prenons acte de l'ambition de **garantir les conditions du bien-être au travail** mais cela suppose a minima une exemplarité dans le respect de la réglementation en hygiène et sécurité : élaboration d'un document unique mis à jour annuellement, élaboration et évaluation annuelle d'un plan de prévention des risques professionnels incluant un volet relatif à la prévention des risques psychosociaux et au bien-être au travail, fiches d'exposition aux risques pour chaque salarié, bilan social... Nous en avons été loin en 2014 !

Concernant les travailleurs handicapés, un premier pas pourrait être de s'assurer que le Cerema respecte les obligations en la matière. Par ailleurs, pour nous, l'objectif d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ne doit pas se limiter à l'amélioration de l'accès aux fonctions de responsabilité et à une attention aux carrières...

Enfin, la CGT défend une ambition sociale plus forte pour le Cerema, incluant notamment :

- **une adaptation de la charge de travail au temps de travail**, la mise en œuvre effective d'un droit à la déconnexion, et **le paiement ou la récupération de toutes les heures travaillées** (heures supplémentaires, heures écrites, heures travaillées en dehors des plages de décompte du temps de travail),

- **une harmonisation indemnitaire par le haut**,
- **la transparence** dans la fixation des coefficients indemnitaires et dans les propositions de promotions,
- **une lutte contre la précarité**, par un principe de non recrutement de contrats à durée déterminée pour toutes les missions permanentes de l'établissement,
- **une revalorisation des frais de déplacements**,
- **une harmonisation des règlements intérieurs par le haut**, avec notamment une meilleure valorisation du travail de nuit et de week-end, une augmentation des droits à récupération, un respect des garanties minimales et des conditions de dérogation...
- **des expérimentations en matière de cycles et d'organisation du travail** : semaine de 4 jours ou 4,5 jours, télétravail et travail déporté, dans un cadre collectif à définir avec les organisations syndicales et garantissant le respect des droits des salariés...

De tout cela, il n'est pas question dans le projet stratégique. Il ne s'agit évidemment pas d'un oubli, dans la mesure où il est clair que les ambitions du projet et les contraintes de moyens ne laissent que peu de place au progrès social. **À nous donc d'imposer nos revendications !**



En conclusion, **la CGT s'oppose en l'état à ce projet stratégique**, en raison :

1. **de l'impasse liée à la réduction durable des moyens**,
2. **de la poursuite de la réduction des activités infrastructures**,
3. **du manque d'ambition en matière de progrès social**.

La CGT demande l'examen du projet stratégique dans les comités techniques de chaque Dter et Dtech.

Enfin, nous continuerons à peser, aux côtés des salariés, sur les orientations de notre établissement, pour qu'il soit en mesure de répondre à l'ensemble des missions que la loi lui a confié, tout en améliorant les conditions de travail de tous.